



Commune de Lamalou-les-Bains

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers - Canton de Clermont-l'Hérault

Registre des délibérations du Conseil Municipal

54_2026DIR

Objet :

Demande de
subvention
rénovation
hôtel de ville
auprès du
Conseil
Départemental

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Lamalou-Les-Bains dûment convoqué le premier juillet s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. René GINIEIS, maire

Etaient présents Mesdames et Messieurs : C.ABBAL, J-L. ALDIÉ, M.ASTRUC, R.AUGE, M-H.CABANES, M.CANOVAS, C.DAVID, M.FUMAT, R.GINIEIS, P.GUILLARD, P.JOUGLA, P.JUANCHICK, L.LACOCHE, A.MARSELLA, F.MECHE, M.PIQUET

Absents ayant donné procuration : A. CHAPELET à M.H CABANES et A.GUYARD à M.PIQUET

Séance

ordinaire du :
06/07/2026

Marie-Hélène CABANES a été élue secrétaire de séance

Date de
convocation :
01/07/2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'en raison des signes de fragilités avérés mettant en cause la stabilité générale de l'Hôtel de ville. Afin de garantir la sécurité des usagers, du personnel et des élus, le bâtiment a été évacué en urgence en octobre 2024 et l'activité de la collectivité a été transférée dans le centre culturel Ulysse où les équipes communales et municipales travaillent en open space depuis cette date. Ce lieu est excentré du centre-ville, ce qui rend le service public particulièrement complexe d'accès dans une station thermale où un nombre important d'usagers sont des personnes à mobilité réduite.

Nombre de
conseillers
afférents au
Conseil
municipal : 19

Les investigations menées préalablement au démarrage des travaux n'avaient pas permis de mesurer l'ampleur réelle des désordres affectant les fondations. Ceux-ci ont été révélés en cours de chantier ce qui n'a pas rendu possible le report de la seconde tranche. Cela aurait entraîné un arrêt du chantier sur une trop longue période :

En exercice :
19

Présents : 17

- Tranche 1 : 988 517 € HT (montant initial prévisionnel) : reprise en sous-œuvre et traitement des désordres structurels majeurs. Un financement de DETR 2025 avait été notifié pour 296 555 € HT

Votants : 19

Pour : 19

- Tranche 2 : 525 267 € HT (montant initial prévisionnel) : poursuite et achèvement des confortements, indissociable de la tranche 1 pour garantir la pérennité de l'ouvrage

Contre : 0

C'est pourquoi la tranche 2 a été exécutée sans attendre la mobilisation des financements extérieurs.

Abstention : 0

Au final, les travaux s'avèrent moins coûteux que prévu, à savoir un montant global de **809 038,07 HT**.

Monsieur le Maire sollicite à titre tout à fait exceptionnel une dérogation au principe de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental avant le commencement de l'exécution des travaux de la tranche 2.

La collectivité ayant assumé seule jusque-là le financement du démarrage de cette tranche, sollicite un taux de subvention le plus élevé possible pour alléger l'effort budgétaire consenti par la commune pour ce projet inscrit dans l'intérêt général

Monsieur le Maire sollicite auprès du Conseil Départemental une aide, la plus importante possible sur la totalité des travaux.



Commune de Lamalou-les-Bains

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers - Canton de Clermont-l'Hérault

Registre des délibérations du Conseil Municipal

54_2026DIR

L'enveloppe financière détaillée est la suivante :

I - COUT DE CONSOLIDATION ET DE RENOVATION	HT	TTC
Coût des travaux lot 1: Gros œuvre	363 550,00 €	436 260,00 €
Coût des travaux lot 2 1: carrelage, sol souple	119 091,32 €	142 909,58 €
Coût des travaux lot 2 2: menuiserie intérieure	61 553,75 €	73 864,50 €
Coût des travaux lot 3: électricité	34 664,00 €	41 596,80 €
Coût travaux lot 4: plomberie	59 959,00 €	71 950,80 €
TOTAL CONSTRUCTION	638 818,07 €	766 581,68 €
II - PRESTATIONS INTELLECTUELLES		
Maîtrise d'Œuvre y compris études de sols	147 300,00 €	176 760,00 €
Contrôle technique :	14 200,00 €	17 040,00 €
C S P S :	3 770,00 €	4 524,00 €
AMO (Hérault Ingénierie) :	4 000,00 €	4 800,00 €
Prestations assistance aux marchés publics	950,00 €	1 140,00 €
TOTAL PRESTATIONS	170 220,00 €	204 264,00 €
III - COUT DU FONCIER		
Achat du foncier nécessaire au projet : néant	0,00 €	0,00 €
TOTAL FONCIER	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL :	809 038,07 €	970 845,68 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

LAMALOU LES BAINS : Rénovation et confortement de la Mairie					
Plan de financement prévisionnel 2026					
Dépenses prévues	Montant HT	Financeurs sollicités	Dépense éligible	Recettes prévues	% sur Coût Total HT
Travaux de rénovation de la Mairie	638 818,07 €	Département	809 038,07	200 000,00 €	25%
Honoraires, CSPS, Frais divers et aléas, AMO	170 220,00 €	Etat (DETR) - Acquis 2025	809 038,07	296 555,18 €	37%
Dont AMO Hérault Ingénierie	4 000 €				
		Autofinancement		312 482,89 €	39%
TOTAL	809 038,07 €	TOTAL		809 038,07 €	100%



Commune de Lamalou-les-Bains

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers - Canton de Clermont-l'Hérault

Registre des délibérations du Conseil Municipal

54_2026DIR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de demander auprès du Conseil Départemental une aide financière de 200 000 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide

Ainsi délibéré les jour mois et an susdits,

Marie-Hélène CABANES
Secrétaire de séance

René GINIEIS
Le Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Transmis au contrôle de légalité le :

Publication le :